



ASSEMBLEE GENERALE 2024

Vendredi 20 septembre à St-Lô, bowling « Le Macao », 19 h 00

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président (Thierry Canteux)
- Bilan financier 2023-2024 (Thierry Houy)
- Bilan sportif 2023-2024 (Bernard Levesque, documents d'Anne-Gaelle Morel)
- Tarifs 2024-2025
- Budget Prévisionnel 2024-2025 (Thierry Houy)
- Calendrier Fédéral 2024-2025 (présentation des modifications par Bernard Levesque)
- Championnat des Clubs (bilan, prévisions d'engagements d'équipes et composition)
- Ligues (bilan par Alain Gadais)
- Renouvellement du Comité Directeur par l'AG (*)
- Renouvellement du Bureau par le nouveau Comité Directeur
- Questions diverses

(*) Comité Directeur sortant :

Président : Thierry Canteux
Vice-président : Lucien Poirot
Secrétaire : Bernard Levesque
Trésorier : Thierry Houy
Membres : Françoise Clavier, Nicolas Delafosse, Alain Gadais, Lucie Gadais, Denis Lecarpentier, Guy Mercier, Virginie Métivier, Anne-Gaelle Morel.

Possibilité de restauration au bowling à l'issue de la réunion.

LICENCES : Les demandes de licences ont été adressées aux licenciés par messagerie courant juillet. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il faut les imprimer et les retourner à Bernard Levesque, ou les déposer au Macao en ayant pris soin de les signer et de corriger les coordonnées si elles ont changé. Le montant de la cotisation a été fixé à 73€ (adulte).

Il est rappelé que le certificat médical est obligatoire dès lors qu'il n'y en a pas eu un de fourni lors des demandes 2022-2023 et 2023-2024. Il est valable 3 ans.

Depuis qu'elles sont enregistrées directement par les clubs dans l'Intranet de la FFBSQ, il n'y a plus nécessité d'avoir une copie de sa demande pour participer à une compétition (les arbitres disposent d'un listing des licences validées, visibles dans ce fichier le lendemain sauf dimanche et lundi). Dès qu'elles seront disponibles, les licences définitives, dématérialisées, seront transmises à chacun, toujours par messagerie.

DEPLACEMENTS : Le suivi des compétitions est effectué par Anne-Gaelle Morel. Chacun doit lui transmettre ses résultats, en particulier pour les tournois privés dont les participations ne sont pas forcément connues. Il est important que ce suivi soit exhaustif, non seulement pour le bilan sportif, mais également pour le récapitulatif des déplacements nécessaire aux demandes de subventions. D'autre part vous pouvez vous y référer pour constituer les justificatifs concernant vos demandes de déductions d'impôts.

POUVOIR

A remettre à un licencié des Bad Boys Saint-Lô de son choix.

Je soussigné

donne pouvoir à

afin de me représenter et de prendre part en mon nom aux votes et délibérations lors de l'Assemblée Générale des Bad Boys Saint-Lô du 20 septembre 2024.

Fait à : le :

Signature :